



PRÉFET
DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services du
cabinet

Signé

Privas, le 16 octobre 2020

Le préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les maires

Objet : Courrier relatif à la situation sanitaire.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Comme vous le savez, Olivier VERAN, ministre de la santé, vient d'annoncer le placement du département de l'Ardèche en zone de circulation active du virus en raison de la recrudescence des cas de contamination par la Covid-19.

La situation sanitaire se dégrade rapidement : le taux d'incidence, à 50,5 le 5 octobre 2020, est à ce jour de 206,8 pour 100 000 habitants. Le taux de positivité, qui était de 6,6 % le 5 octobre, est à 14 % le 15 octobre.

Les mesures déjà prises ont pu l'être grâce à votre concours. Je veux vous en remercier et former des vœux de prompt rétablissement à ceux d'entre vous qui sont actuellement touchés par le virus.

Aujourd'hui, de nouvelles mesures sont nécessaires pour enrayer la circulation du virus, beaucoup trop active en Ardèche. J'ai donc pris, par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2020, plusieurs mesures visant à limiter ou à strictement encadrer les rassemblements et lieux sources de brassages importants de personnes et présentant donc un risque accru de propagation de la Covid-19.

A ce titre, je souhaite attirer votre attention sur deux mesures, applicables dès vendredi 16 octobre à minuit.

- **En premier lieu, le nombre d'exposants dans les marchés, brocantes, foires, vides-greniers et ventes au déballage est limité à 100 exposants et la jauge maximale d'accueil du public à 100 personnes.** Ces manifestations sont soumises à un sens de circulation strict et au respect des mesures sanitaires. (port du masque obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus). Les espaces de restauration, buvettes et débits de boissons temporaires sont désormais interdits pour ce type d'événement.

Quant aux Castagnades, elles doivent être traitées comme des marchés (activité de vente seulement, ni dégustation, ni buvette sur place)

- En outre, compte tenu de l'évolution défavorable de la situation sanitaire, **je vous recommande de limiter les rassemblements culturels et sportifs en un même lieu sur la voie publique.**

Plus encore qu'à l'accoutumé, les services de l'Etat sont à votre écoute et vous conseillent sur la crise sanitaire par mail (pref-covid19-crise@ardeche.gouv.fr) et par le biais de "fiches réflexes" qui vous sont transmises chaque semaine.

Toute notre action vise à permettre la continuité de la vie économique et sociale de notre département et préserver la santé de chacun. Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et votre esprit civique pour assurer la bonne application de ces nouvelles mesures.

Le préfet
Françoise SOULIMAN

